



GARROTADA

SPECIAL CAPL CTSDI CT MASSE

DECLARATION LIMINAIRE CAPL CATEGORIE C

Montpellier, 27 juin 2016

Monsieur le Président,

Cette année, il y a 9 recours en notation concernant la brigade de Sète (toutes catégories confondues). Cela est symptomatique du malaise qui y règne.

Par cette déclaration, nous, élus du personnel du SNAD-CGT, vous alertons solennellement sur la situation de cette brigade, au bord de l'implosion.

La cause principale en est le manque drastique d'effectifs, qui impacte de fait l'organisation et le fonctionnement du service, les résultats, et plus grave, la sécurité, le bien-être au travail et la vie privée des agents.

Le constat est unanime : il manque environ 10 agents à la brigade de Sète. Celle-ci doit tenir le port, les ferrys, l'aéroport de Vias et effectuer des contrôles sur la route.

En période estivale, cela semble impossible.

De plus, il existe un alarmant souci de sécurité concernant le contrôle aux bateaux. L'aire de contrôle est surplombée par une passerelle d'où les agents sont observés, parfois photographiés et filmés (ce fut le cas le 02 juin 2016). En outre, n'importe quel objet ou engin (explosif ou non) peut être lancé de cette passerelle sur les agents : leur sécurité n'est pas du tout assurée.

Le SNAD-CGT demande à l'administration de s'emparer de ce dossier sans plus tarder pour mettre en place des mesures concrètes.

En février nous vous alertions une première fois, en intersyndicale, et depuis il n'y a guère eu d'avancée décisive. Aussi le SNAD-CGT, après concertation de l'ensemble de la brigade de Sète vous propose des mesures d'urgence pour pouvoir fonctionner en période estivale :

- Pour pallier les problèmes d'effectifs, envisager le renfort de 4 Paris-spé supplémentaires en mesure d'urgence pour l'été, a minima.

- Concernant les problèmes de sécurité afférents à la passerelle, nous vous demandons de prendre contact avec les autorités portuaires pour qu'un agent du port soit systématiquement affecté à la surveillance de la passerelle durant les contrôles, et empêcher toute personne d'y stationner ; nous exigeons également l'apposition d'un panneau interdisant toute prise de vue depuis ladite passerelle sous peine de poursuites.

- Nous demandons au Directeur la rédaction d'une note à l'usage des personnels (hiérarchie intermédiaire et agents) rappelant la nécessité de remplir les fiches incidents et le registre CHS, seuls vecteurs officiels de remontées d'informations des problèmes récurrents de sécurité.
 - Concernant la santé au travail (prévention des TMS c'est-à-dire des troubles musculo-squelettiques), il n'existe toujours aucun quai de déchargement pour les camions et les containers malgré les recommandations formulées il y a deux ans par le médecin de prévention .
- Pour appuyer nos propos et l'urgence de la situation, nous joignons à notre déclaration des photos du site.

Les élus en CAPL

Alexandra Arenales Philippe Bails Isabelle Blavier Noël Chanudet Laurence Grange

COMPTE RENDU CAPL CATEGORIE C

L'administration a répondu de façon décevante, à notre déclaration liminaire, en nous indiquant que les points de contrôle obligatoires à tenir étaient ceux du quai d'Orsetti pour les ferries et celui de l'aéroport de Vias, sous-entendu s'il y a des problèmes d'effectifs, il faut laisser tomber les contrôles sur route.

Pour la passerelle du quai d'Orsetti, il y a un projet de film opacifiant, qui n'est qu'à l'état de projet, et s'il est réalisé, il ne protégera nullement les agents et l'aire de contrôle de jets de projectiles éventuels. Les effectifs ont été revus à la hausse, mais il est difficile de faire coïncider départs à la retraite et arrivée des nouveaux agents, sur les 4 Paris-Spé sollicités, deux seulement ont été accordés par Paris.

Quid de l'absence de quai de déchargement pour les fruits et légumes ? Le DI va se pencher sur les problématiques de cette brigade. Nous espérons que des mesures rapides, en termes d'effectifs et de sécurité soient enfin mises en place.

La campagne d'évaluation se traduit comme suit :

- 208 agents évalués
- 161 agents ont bénéficié de l'entretien
- 3 agents ont obtenu 3 mois de réduction dans l'échelon
- 34 agents ont obtenu 2 mois de réduction dans l'échelon
- 106 agents ont obtenu 1 mois de réduction dans l'échelon
- Il n'y a pas eu de majoration, ni d'alerte.

Il y avait 4 mois à distribuer pour l'ensemble de la catégorie C.

Cette année 12 recours ont été déposés, répartis comme suit :

- 9 recours ayant trait uniquement au cadencement
- 1 recours ayant trait uniquement à la phraséologie
- 2 recours ayant trait au cadencement et à la phraséologie.

Origine des recours : 3 recours sur la DR de Montpellier, 9 recours sur la DR de Perpignan

Recours pour 2 agents de constatation de 1ère classe, tous rejetés

Recours pour 4 agents de constatation Principaux de 2ème classe : 1 agent a obtenu une réévaluation d'1 mois - 3 recours ont été rejetés

Recours pour 6 agents de constatation Principaux de 1ème classe : 3 agents ont obtenu une réévaluation d'1 mois - 3 recours ont été rejetés

Les élus et experts pour cette CAPLI :

AC/ ACP2 : Alexandra Arenales, Isabelle Blavier et Noël Chanudet

ACP2/ACP1 : Philippe Bails, Isabelle Blavier, Laurence Grange

DECLARATION LIMINAIRE CAPL CATEGORIE B

Montpellier, 28 juin 2016

Monsieur le Président,

Les élus SNAD CGT de la catégorie C se sont déjà exprimés hier en ouverture de leur CAP locale d'examen des recours dans le cadre de l'entretien professionnel 2016. Plusieurs sujets ont été évoqués sur lesquels nous souhaitons insister aujourd'hui.

Concernant la préparation des CAPL en général et de celle-ci en particulier, nous saluons le travail de préparation et de présentation des dossiers qui est fait par nos collègues GRH, à l'appui des informations communiquées en amont de la CAPL. Nous insistons cependant sur la question du temps disponible pour exercer notre mandat. En effet, en fixant la durée prévisible de la CAPL à une ½ journée, vous limitez proportionnellement notre temps disponible pour organiser notre travail de préparation et de compte-rendu. Il n'est pas possible de travailler sereinement, dans de bonnes conditions, quand il faut examiner 20 dossiers individuels, comme c'est le cas pour cette CAPL. Nous souhaitons qu'à l'avenir, la durée prévisible des CAPLocales soit portée à la journée de façon à nous permettre d'exercer notre mandat d'élu, représentant des personnels, dans les meilleures conditions. S'il y a des « économies » à faire, ce n'est certainement pas sur le temps disponible pour le bon fonctionnement du cadre institutionnel des CAP. Dans une administration exsangue de dialogue social, ce qui n'est pas forcément, personnellement, de votre fait, nous pensons qu'il est possible et vivement souhaitable de préserver cet espace de confrontations que constituent les CAP. Ces dernières concernent de fait, au plus près, la situation individuelle et collective des agents.

L'examen des recours dans le cadre de l'entretien professionnel amène en effet obligatoirement à évoquer l'environnement de travail et les conditions de travail des agents. Dans ce sens, la BSE de Sète connaît depuis quelques temps une situation difficile à divers égards. Son volume d'effectifs ne lui permet pas d'assurer l'ensemble des missions dont elle a la charge.

Face au renforcement des contrôles Schengen sur l'aéroport de Vias, ce sont les contrôles au débarquement et l'embarquement des bateaux à Orsetti qui pâtissent. Or ces deux sites sont des points de contrôles qui sont des priorités : Schengen à Vias d'un côté, le port de Sète - frontière extra communautaire de l'autre - avec notamment les MOD à l'embarquement, sans négliger les contrôles douaniers, contrôle des marchandises et taxations diverses au débarquement, notre coeur de métier ! Le manque d'effectifs est flagrant. Notre administration n'est pas en capacité aujourd'hui de faire face à une situation de crise durable ! Les conséquences sont multiples tant sur le plan de l'exercice quotidien de nos missions publiques, que sur les conditions de travail et la vie privée des agents. Cette question des effectifs doit être résolue dans les plus brefs délais. Plusieurs solutions sont possibles, affectation de Paris-Spé pour pallier l'urgence, augmentation des effectifs de référence etc... D'autre part, les conditions de sécurité prennent dans la période récente une acuité particulière. Force est de constater que les conditions d'exercice des contrôles à Orsetti relèvent de ce point de vue d'un autre temps. Il y a urgence selon nous à trouver des solutions pour que nos collègues travaillent dans des conditions de sécurité accrue. Des pistes de réflexions ont été évoquées hier par les élus CGT en CAPL cat C, comme en matière de conditions de travail d'une manière plus générale.

Toutes ces questions influent sur la situation des personnels et sur la perception de la reconnaissance de leur valeur professionnelle. Cela explique certainement pour une part, le nombre de recours d'agents de cette brigade, qui traduit vraisemblablement un mal-être individuel et collectif au travail.

Au-delà, ce sont les bouleversements qu'entraînent les plans successifs de réorganisation des services qui impactent la vie professionnelle et privée des agents de tous les services, toutes catégories confondues. Et loin de nous l'idée de minimiser les effets de la mise en œuvre de ces processus sur les personnels des différents niveaux hiérarchiques, à commencer par ceux des

échelons intermédiaires.

Voilà monsieur le président, dans quel état d'esprit nous abordons cette CAPLocale d'examen des recours dans le cadre de l'entretien professionnel 2016.

Les élus et experts du SNAD CGT
Isabelle Blavier Jean-françois Loger François Biaussat Laurence Grange

COMPTE RENDU CAPL CATEGORIE B

Le SNAD-CGT a procédé à la lecture d'une déclaration liminaire et demande qu'elle soit annexée aux 3 CAPL (C2 – C1 et CP).

La campagne d'évaluation se traduit comme suit :

- 291 agents évalués
- 234 agents ont bénéficié de l'entretien -
- 4 agents ont obtenu 3 mois de réduction dans l'échelon
- 36 agents ont obtenu 2 mois de réduction dans l'échelon
- 150 agents ont obtenu 1 mois de réduction dans l'échelon
- Il n'y a pas eu de majoration, ni d'alerte.

La CAPL disposait de 4 mois pour l'ensemble des recours de la catégorie B.
Cette année 20 recours ont été déposés (Tous portaient sur le cadencement) :

- 7 en C2
- 4 en C1 (2 DR Montpellier et 2 DR Perpignan)
- 9 en CP (4 DR Montpellier et 5 DR Perpignan)

Recours C2 - 2 recours ont obtenu satisfaction. - 5 recours ont été rejetés.

Recours C1 - 1 recours a obtenu satisfaction. - 3 recours ont été rejetés.

Recours CP - 1 recours a obtenu satisfaction. - 8 recours ont été rejetés.

Les élus et experts pour cette CAPL:
JF Loger - Laurence Grange - François Biaussat

EN GENERAL

Nous conseillons aux agents n'ayant pas obtenu gain de cause d'effectuer un recours en CAPC.
Cette instance a, à plusieurs reprises, accordé les mois de réductions dans l'échelon non accordés au niveau local.

A compter de la date de notification du rejet du recours faite par le notateur direct, chef d'unité ou de bureau, vous disposez d'un délai de deux mois pour adresser votre recours en centrale. Vous devez l'envoyer VH (BOP GRH Montpellier) à l'attention de M. le Président de la CAPC concernée, Chef du bureau A2.

Même si le recours n'est pas toujours satisfait, le SNAD-CGT est intervenu pour faire reconnaître la très grande qualité des dossiers, en prenant en compte des contextes de travail pas toujours favorables.

Le SNAD-CGT persiste à dénoncer les quotas réglementaires de bénéficiaires de réductions d'avancement. Ce système fige le dispositif d'évaluation et ne permet pas de reconnaître la véritable valeur professionnelle de tous les agents. Pour des raisons de confidentialité, le nom des agents qui ont déposé un recours n'est pas publié. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous rapprocher d'un des élus du SNAD-CGT.

DECLARATION PREALABLE CTSDI du 30 JUIN 2016



Monsieur le Président,

Comme vous l'avez constaté, tous les syndicats ont refusé de siéger au CTSD convoqué le 20 juin dernier. Vous l'avez donc reconvoqué aujourd'hui. Or, nous sommes contraints de voir que les raisons qui nous ont poussé à ne pas venir il y a dix jours sont toujours valables.

Il s'agit en premier lieu du contexte social dans notre administration. Celui-ci est extrêmement dégradé par l'attitude de nos dirigeants qui tentent tout pour faire passer à marche forcée leurs orientations et leurs projets. Rien n'est entrepris pour apaiser ce climat délétère. Au contraire, l'administration allume les feux les uns après les autres.

Encore pas plus tard qu'il y a deux jours, plutôt que de tenir ses engagements, la direction générale a refusé, lors du groupe de travail du 28 juin, de communiquer la cartographie OPCO, comme elle s'y était engagée, ainsi que le ministère d'ailleurs. Cette attitude porte la marque du plus grand mépris pour les personnels et pour les organisations syndicales qui les représentent.

Concernant l'ordre du jour de ce CTSD, bien sûr il est identique à celui prévu le 20 juin. Les différents points et la façon de les traiter s'inscrivent dans la démarche autoritaire de la DG et du ministère, démarche que nous contestons depuis la mise en chantier du projet stratégique douanier.

Début 2015 en effet, l'administration a décidé d'organiser des groupes de travail dans les directions interrégionales afin de donner l'illusion d'une construction partagée des axes du PSD. C'est ainsi que 3 groupes de travail ont été réunis en avril, mai et juin 2015 sur divers projets de réorganisation de services.

On retrouve naturellement dans l'ordre du jour d'aujourd'hui, les projets élaborés par le DI l'an dernier, à l'identique. Cela confirme bien que le grand cirque continue ! Ces projets ont depuis été « validés » par le ministère. Autant dire que ce CTSD ne dispose d'aucune latitude pour influencer sensiblement sur les choix opérés.

Le regroupement régional de la gestion du suivi du réseau des débitants de tabac de la DR de Montpellier avait été évoqué lors du GT d'avril 2015. La création des divisions fonctionnelles l'avait été au GT du 12 mai 2015, tandis que celle du pôle énergie régional à Sète avait été vue au GT du 2 juin 2015.

Nous refusons à la fois d'une façon générale le contenu du PSD, et la méthode employée, par nos dirigeants, qui a réduit à néant le dialogue social dans notre administration. Aucun débat, aucune négociation n'ont été possible sur les enjeux d'avenir de nos services depuis le début de ce projet. L'étape de mise en œuvre des schémas « validés » n'échappe pas à cette logique !

Quant au point d'information sur les DUERP et les PAP, il s'agit d'une formalité obligatoire qui nous semble bien dérisoire, confrontée par exemple, à l'incapacité de notre direction à trouver des solutions à un problème urgent de sécurité lors des contrôles quotidiens, comme c'est le cas sur le port de Sète.

Dérisoire aussi, par rapport à l'aggravation générale des conditions de vie et de travail des agents, par rapport à l'augmentation des symptômes de « souffrance au travail » que nous percevons chaque jour un peu plus, qui sont les conséquences directes des politiques publiques menées dans notre administration.

Vous comprendrez donc monsieur le Président, que dans ces conditions, nous ne participerons pas à ce CTSD

Vos élu(e)s en CTSD :

Laurence GRANGE, Jean-François LOGER, Philippe BAILS.

COMPTE RENDU CT MASSE 2 JUIN 2016

Ce CTM était une reconvoocation, la parité syndicale ayant décidé de boycotter la première convocation devant le retard dans l'envoi des documents permettant de travailler l'ordre du jour dans de bonnes conditions.

Après l'approbation des PV de la dernière réunion, nous avons été informés de l'état d'avancement des programmations immobilières 2015 et 2016. Encore une fois, nous ne pouvons que déplorer le fait que, l'avancement de nombreux travaux étant suspendu à de longues et fastidieuses, mais néanmoins nécessaires, procédures d'études et d'attribution de marchés. Sont en cours les façades et la clôture au Boulou, la réfection du réseau d'arrivée d'eau potable à Agde (où le problème est identifié depuis 3 ans!!!) ou les salles de bains à la Grande Motte.

Nous pouvons rassurer les locataires, les travaux prévus auront lieu!

En ce qui concerne la programmation immobilière 2017, malgré les souhaits de la SOGIMA, qui a tendance à pousser pour les travaux qui lui rapporteraient le plus plutôt que les travaux nécessaires, vos élus ont insisté pour que des travaux indispensables soient inscrits en priorité:

- Nous avons obtenu que les insupportables remontées d'odeurs à la cité du Boulou soient traitées en priorité absolue: un plombier va être dépêché en urgence pour essayer de solutionner le problème et à défaut, des travaux de rénovation complète du réseau d'eaux usées seront entrepris

- A Bourg Madame, le réseau d'évacuation du pluvial ainsi que l'enrobé du parking seront refaits, tout comme à la Grande Motte (avec l'éclairage du parking pour cette cité)

Nous passerons rapidement sur une discussion assez irréaliste avec la parité administrative qui tentait absolument de couper l'approvisionnement en gaz aux locataires de Bourg Madame sous de sombres prétextes de défaut d'assurance d'une cuve....dont ils ne savaient pas si elle était assurée. Nous avons réussi, avec de simples arguments de bon sens, à faire renvoyer le sujet à plus ample informé...

Nous avons ensuite donné la parole aux responsables de cité qui ont, pour chacun ce qui le concerne, énuméré les différents problèmes rencontrés:

- La VMC du Boulou en panne: Le service central tarde à donner l'autorisation de réparer...

- A Sète, le portail battant en panne menaçant de tomber depuis deux ans(!) va enfin être remplacé sous peu. Dans les cages d'escalier de cette même cité, le remplacement des ampoules "normales" par des ampoules à LED devrait enfin dispenser les locataires d'emporter une lampe de poche lorsqu'ils veulent sortir ou rentrer chez eux.

Enfin, un point a été fait sur les conséquences d'application du nouveau règlement d'attribution et d'occupation des cités douanières, qui réserve à présent les logements seulement aux douaniers (actifs, retraités et conjoints) et agents du MINEFI en exercice. Ceux qui ne rentrent pas dans ce cadre ont vocation à quitter les cités douanières. Vos élus ont insisté auprès de l'EPA Masse pour que cela soit fait avec discernement et tact.

Enfin, au terme de cette CTM, une commission d'attribution des logements a eu lieu: 5 logements ont été attribués.

VOS ELUS EN CTM
BERNABE Elian COEFFARD Christelle